



SAINT-MARTIN DE BOSCHERVILLE

DEPARTEMENT DE LA SEINE-MARITIME  
ARRONDISSEMENT DE ROUEN  
CANTON DE BARENTIN

## PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 3 décembre 2018

L'an deux mil dix-huit le trois décembre à vingt heures quarante-cinq minutes  
Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la Présidence de Monsieur Hubert SAINT, Maire

**Etaient présents :** Thierry CHAUVIN, Jean-Christian CORDIER, Aurélie DOWNES, Pascale FRANÇOIS, Sylvain GODU, Béatrice LEFRANÇOIS, Sylvain LEFRANÇOIS, Céline LE HIR, Guillaume L'HUILLIER, Sophie PARIS, Isabelle PESQUET, Alain VEYRONNET

**Absents excusés :** Sylvie BOURGAIS ayant donné pouvoir à Sophie PARIS, Françoise JOURDE ayant donné pouvoir à Hubert SAINT

Formant la majorité des membres en exercice

**Secrétaire :** Béatrice LEFRANÇOIS

**Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.**

[Approbation du Procès-Verbal de la réunion du Conseil Municipal du 10 octobre 2018](#)

**Approuvé à l'unanimité.**

[Révision des tarifs communaux pour l'année 2019](#)

Comme chaque année, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal une révision des tarifs communaux à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Les tarifs proposés sont les suivants :

### **Foyer Socio Culturel – Salle des fêtes**

	<u>Anciens Tarifs :</u>	<u>Nouveaux Tarifs :</u>
Week-end	<b>470 €</b>	<b>479 €</b>

Participation aux frais de chauffage du 1<sup>er</sup> novembre au 31 mars :

<u>Anciens tarifs</u>	<u>Nouveaux tarifs</u>
<b>25 €</b>	<b>25,50 €</b>

Une caution sera déposée lors de la remise des clefs, son montant est fixé à : **500 €**.

En cas de dégradation des lieux, il sera facturé aux responsables des dégâts :

- le montant des fournitures
- le temps passé à la remise en état, au prix de revient de l'heure de travail de l'agent d'entretien et de l'agent technique, majoré de 140 % pour récupérer le montant des charges patronales.

Un forfait de **80.00 €** sera également demandé lorsque les locaux sont rendus sales.

Le chèque de caution ne sera restitué qu'après règlement du titre de recettes, le Trésor Public de Duclair étant chargé du recouvrement.

Ces clauses s'appliquent pour la Salle des Fêtes et la Grange.

## Salle Culturelle - La Grange

	<u>Anciens tarifs</u>	<u>Nouveaux tarifs</u>
Journée	<b>150 €</b>	<b>153 €</b>

Participation aux frais de chauffage mêmes conditions que le Foyer Socio Culturel soit **25,50 €**.  
Montant de la caution : **500 €**.

## Bibliothèque Municipale

Adhésion :

**15 €** par famille / an

Caution pour les usuels :

■ **46 €** pour le dictionnaire

■ **31 €** pour le livre

En cas de non retour des livres dans un délai de deux mois, à compter de la date d'échéance du prêt, les ouvrages seront facturés au prix en vigueur.

## Droit de place au marché

Forfaits annuels, quelque soit le nombre de jours de présence, en fonction de la surface occupée :

- moins de 2 m linéaires : **85 €/an**
- de 2 m à 10 m linéaires : **125 €/an**

## Concession dans le cimetière

Rappel des tarifs votés le 3 juillet 2017 (délibération n°22/17) :

Tarif unique pour l'acquisition d'une case dans le columbarium, d'une cave urne ou d'une concession en terre : **650 € pour une durée de 30 ans**.

## Publicité Bulletin

- **45 €** pour 1/8 de page
- **80 €** pour 1/4 de page
- **115 €** pour 1/2 de page
- **200 €** pour une page de format A4

## Tarifs divers

- Photocopies

**Noir et blanc**

**A 4 : 0.20 €**

**A 3 : 0.30 €**

**Couleur**

**A4 : 0.60 €**

**A3 : 1.10 €**

- Fax **0.30 €**

- **Clé non restituée ou restituée hors délais : 15 €**

Monsieur le Maire indique que seuls les tarifs de location de salles ont été revalorisés de l'ordre de 2 %.

Il ajoute que la salle des fêtes est louée uniquement aux Boschervillais.

La grange n'est louée que très exceptionnellement car prise le week-end par les associations et les sapeurs-pompier.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les tarifs ci-dessus, applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019.**

## Aide exceptionnelle pour l'Accueil des Ecoliers

Monsieur le Maire indique que lors de la réunion de la Commission des Associations, les élus ne disposaient pas de tous les éléments financiers concernant l'Accueil des Ecoliers.

Il rappelle que cette association agit sur deux actions : l'accueil périscolaire des élèves des écoles élémentaire et maternelle et le centre aéré le mercredi puis durant les vacances scolaires.

Ayant subi des modifications de tarifs sur ses cotisations sociales, elle se retrouve en légère difficulté financière.

Une augmentation des prix a été appliquée aux adhérents.

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que la commune a été sollicitée par l'Accueil des Ecoliers afin d'obtenir un soutien financier.

Il propose d'accorder à cette association une aide exceptionnelle complémentaire de 2 000 € pour l'année 2018. Pour 2019, le montant de la subvention sera étudié, comme chaque année, par la Commission des Associations.

Monsieur le Maire précise que les difficultés financières ne sont en aucun cas liées à une diminution du nombre d'enfants. Bien au contraire, l'association se voit dans l'obligation de refuser des enfants, notamment le mercredi, afin d'éviter l'embauche d'un animateur supplémentaire qui engendrerait des coûts supplémentaires.

Il précise que des enfants des communes alentours sont accueillis par l'Accueil des Ecoliers. Ces communes participent au fonctionnement par un soutien financier.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise** Monsieur le Maire à verser, en fin d'année 2018, à l'association Accueil des Ecoliers une aide exceptionnelle de 2 000 €.

#### Agrandissement de l'école primaire et réfection des cours des écoles primaire et maternelle – Avenants au marché de travaux

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'en raison de travaux complémentaires, non prévus dans le marché initial, des avenants doivent être signés.

Les avenants concernent les quatre lots suivants :

Lot	Entreprise	Montant initial du marché	Montant de l'avenant	Montant total
Lot 5 – Menuiseries extérieures	DESCOURTIS	21 564 €TTC	2 754 €TTC	24 318 €TTC
Lot 6 – Menuiseries intérieures	LEGOUPIL	27 129 €TTC	8 330 €TTC	35 459 €TTC
Lot 7 – Electricité	SCAE	7 839 €TTC	9 486 €TTC	17 325 €TTC
Lot 8 – Plomberie	POINT LAMPERIER	17 507 €TTC	4 224 €TTC	21 731 €TTC
Total		<b>74 039 €TTC</b>	<b>24 794 €TTC</b>	<b>98 833 €TTC</b>

Monsieur le Maire précise que la Commission d'Appel d'Offres, réunie en mairie le lundi 3 décembre 2018, a approuvé ces travaux complémentaires.

Monsieur CHAUVIN, adjoint au Maire en charge des gros travaux, détaille les travaux complémentaires pour chaque lot.

Lot 5 – Menuiseries extérieures : plus-value liée au souhait d'imposte ouvrant en hauteur sur les fenêtres afin de faciliter le nettoyage ;

Lot 6 – Menuiseries intérieures / Cloisons / Placo : plus-values liées au remplacement du Placoplatre classique par du placo plus costaud afin de soutenir des charges de fixation plus importantes, réfection de la salle « informatique » et remplacement des cloisons en placo des sanitaires par des cloisons spéciales en PVC, plus solides et faciles d'entretien ;

Lot 7 – Electricité : plus-values liées à la réfection à neuf du système d'alarme incendie des deux écoles et au passage de câbles en attente pour les visiophones demandés par l'Etat dans le cadre du renforcement de la sécurisation des établissements scolaires ;

Lot 8 – Plomberie : plus-value liée au passage de tuyaux en réserve pour des branchements ultérieurs.

Monsieur CHAUVIN précise qu'il n'a pas été procédé à une mise en concurrence pour les travaux complémentaires, notamment pour le lot 7. Les suppléments ont été confiés à l'entreprise titulaire du marché

initial afin de ne pas retarder le chantier. De plus, pour une question de responsabilité et de garantie des travaux, il est difficile de faire intervenir deux entreprises du même corps d'état sur un même chantier. Monsieur CHAUVIN indique que le coût global respecte bien l'enveloppe prévisionnelle puisque des moins-values sur les lots 1 (VRD) et 2 (Maçonnerie) compensent, en quasi-totalité, ces travaux supplémentaires.

Resteront en supplément les marquages des cours des écoles, plus conséquents que ceux initialement prévus.

Monsieur le Maire ajoute que la commune bénéficie d'un peu plus de 60 % de subventions sur cette opération d'extension d'école, modification des sanitaires et réfection des cours.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 12 voix pour et 3 voix contre :**

- **décide** de suivre l'avis de la Commission d'Appel d'Offres,
- **approuve** les avenants au marché de travaux « Agrandissement de l'école primaire et réfection des cours des écoles primaire et maternelle »,
- **autorise** Monsieur le Maire à signer les documents y afférents,
- **confirme** l'inscription au budget primitif 2018 des sommes nécessaires à cette opération.

Aménagement de la Marotte : maison pluridisciplinaire de santé et réaménagement du bâtiment La Poste – Avenants au marché de travaux

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'en raison de travaux complémentaires, non prévus dans le marché initial, des avenants doivent être signés.

Les avenants concernent les deux lots suivants :

Lot	Entreprise	Montant initial du marché	Montant de l'avenant	Montant total
Lot 2 – VRD	BATISEINE TP	210 479,98 €TTC	- 1 095,37 €TTC	209 384,61 €TTC
Lot 4 – Gros œuvre et maçonnerie	BATISEINE TP	511 143,70 €TTC	35 547,35 €TTC	546 691,05 €TTC

Monsieur le Maire précise que la Commission d'Appel d'Offres, réunie en mairie le lundi 3 décembre 2018, a approuvé ces travaux complémentaires.

Monsieur CHAUVIN détaille les travaux complémentaires pour chaque lot.

Lot 2 – VRD : La solution technique de gestion des eaux pluviales a été modifiée. Le projet prévoyait initialement une gestion autonome par bassin d'infiltration. Or les travaux réalisés sur les écoles ont permis un raccordement au réseau pluvial présent sous les cours ; réseau se déversant dans les Marais par le biais d'un fossé. Cette solution technique, plus facile d'entretien, a été retenue entraînant des plus-values pour les travaux de raccordement non prévus et des moins-values pour le bassin d'infiltration qui n'est plus à créer.

Lot 4 – Gros œuvre – Maçonnerie : Le projet de base prévoyait un vide sanitaire mais l'avancée des travaux a montré la possibilité de transformer ce volume perdu en espace de stockage d'une surface d'environ 110m<sup>2</sup>. Pour ce faire, une dalle a dû être coulée ainsi que des renforts. Ces travaux non prévus au marché initial engendrent une plus-value.

Monsieur le Maire rappelle que pour cette opération la commune devrait pouvoir bénéficier d'une subvention de la Métropole de l'ordre de 120 000 € ainsi que d'un fonds de concours pour les travaux de voirie et éclairage public de 280 000 € ; montant ajusté en fonction du coût réel des travaux.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- **décide** de suivre l'avis de la Commission d'Appel d'offres,
- **approuve** les avenants au marché de travaux « Aménagement de la Marotte : maison pluridisciplinaire de santé et réaménagement du bâtiment La Poste »,
- **autorise** Monsieur le Maire à signer les documents y afférents,
- **confirme** l'inscription au budget primitif 2018 des sommes nécessaires à cette opération.

## Aménagement de la Marotte : maison pluridisciplinaire de santé et réaménagement du bâtiment La Poste – Métropole / Convention de mandat de maîtrise d’ouvrage

En raison du transfert de la compétence voirie, les travaux d’éclairage public et de voirie en domaine public sont du ressort de la Métropole Rouen Normandie. Cependant, afin de faciliter la coordination et le suivi des travaux de réalisation de la maison médicale et de réaménagement des locaux de La Poste, la Métropole a décidé de déléguer la maîtrise d’ouvrage complète de l’opération à la commune et de financer les travaux par le versement d’une participation estimée à 280 000€ TTC ; montant ajusté en fonction du coût réel des travaux.

Monsieur le Maire rappelle que le plan de financement prévoyait une participation de 250 000 €.

Le paiement se fera une fois les travaux terminés. La trésorerie devra donc être avancée par la commune.

Monsieur le Maire sollicite l’accord du Conseil Municipal pour signer la convention de mandat de maîtrise d’ouvrage.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l’unanimité autorise** Monsieur le Maire à signer la convention de maîtrise d’ouvrage relative aux travaux d’aménagement d’espaces publics contigus à la construction d’équipements publics communaux (maison médicale) proposée par la Métropole Rouen Normandie.

## Renouvellement de l’adhésion aux missions optionnelles du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Seine Maritime

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le Centre de Gestion de la Seine-Maritime assure pour le compte des collectivités et établissements affiliés des missions obligatoires prévues par la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984. Notamment, il lui revient de mettre en œuvre les concours et examens professionnels, la bourse de l’emploi ([www.cap-territorial.fr](http://www.cap-territorial.fr)) ou encore le fonctionnement des instances paritaires (commission administrative paritaire, comité technique paritaire...).

Au-delà des missions obligatoires, le CDG 76 se positionne en tant que partenaire « ressources humaines » des collectivités par la mise à disposition d’autres missions dites optionnelles. Dès lors, ces missions sont proposées par la CDG 76 afin de compléter son action et d’offrir aux collectivités un accompagnement quotidien en matière de gestion des ressources humaines.

Le Centre de Gestion propose ainsi une convention cadre permettant, sur demande expresse de la collectivité, de faire appel aux missions proposées en tant que de besoin.

Après conventionnement la collectivité peut, le cas échéant, déclencher la ou les mission(s) choisie(s) à sa seule initiative et ainsi faire appel aux missions suivantes :

- Conseil et assistance chômage
- Conseil et assistance précontentieux et contentieux en ressources humaines
- Conseil et assistance au calcul de la rémunération des agents publics en congé de maladie et relevant du régime général
- Réalisation des dossiers CNRACL
- Réalisation des paies
- Mission archives
- Conseil et assistance au recrutement
- Missions temporaires
- Médecine préventive \*
- Aide à la réalisation du document unique d’évaluation des risques professionnels
- Inspection en matière d’hygiène et de sécurité
- Expertise en hygiène et de sécurité
- Expertise en ergonomie
- Expertise en ergonomie d’un poste de travail
- ou toute autre mission.

*\*La mission de Médecine préventive est sollicitée par une convention d’adhésion supplémentaire qui prévoit les modalités de sa réalisation, les autres missions sont sollicitées par un formulaire de demande de mission ou de travaux.*

Monsieur le Maire rappelle que la mise en œuvre du statut de la Fonction Publique Territoriale étant devenue un enjeu stratégique majeur en raison de sa complexité et de son incidence sur la gestion de la collectivité, ces missions permettent d'assister les élus dans leur rôle d'employeur.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de prendre connaissance du dossier remis par le Centre de Gestion de la Seine-Maritime.

Monsieur le Maire indique que certaines missions sont gratuites et d'autres payantes.

En cas de besoin de missions payantes, le Conseil Municipal sera sollicité afin de valider les devis proposés.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- **adhère** à la convention cadre d'adhésion aux missions optionnelles du Centre de Gestion de la Seine-Maritime,
- **autorise** Monsieur le Maire à signer les actes subséquents.  
(convention d'adhésion à la médecine préventive, formulaires de demande de mission, devis...)

Organisation d'une sortie sur Rouen pour les salariés et les élus

Madame LEFRANÇOIS, Adjointe au Maire en charge des services administratifs, indique que la cérémonie des vœux du Maire aura lieu le vendredi 4 janvier 2019.

Afin de changer du traditionnel repas servi à l'issue de la cérémonie, Monsieur le Maire propose d'organiser une sortie au bowling de Rouen pour les salariés et les élus après les vacances de février 2019.

Il sera proposé aux élus et salariés, sans leur conjoint, un apéritif dinatoire et deux parties de bowling.

Le coût prévisionnel de la soirée s'élève à 30€/personne sur la base de 40 participants, soit un montant maximum de 1 200 €.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- **autorise** Monsieur le Maire à organiser cette sortie pour un montant maximum de 1 200€,
- **autorise** Monsieur le Maire à signer le devis y afférent,
- **prévoit** l'inscription au budget primitif 2019 des sommes nécessaires à cette sortie.

Madame LEFRANÇOIS précise que le repas de Noël des écoles aura lieu le 21 décembre 2018. Sont conviés les enseignants, les AVS, les membres de la Commission Ecole, un représentant de parents d'élèves sur chaque école, un représentant de l'Education Nationale (IDEN) ainsi qu'un bénévole de la bibliothèque.

Remplacement de l'escalier d'accès aux logements de l'école – réservation d'une nuit en chambre d'hôte

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que l'escalier d'accès aux logements situés au-dessus de la classe de CP a dû être remplacé, rendant inaccessible les appartements pendant une soirée.

Un locataire a gentiment proposé d'être hébergé dans sa famille.

La commune a pris à sa charge le relogement en chambre d'hôte, aux Hostises de Boscherville, de l'autre locataire durant une nuit.

Le montant de la facture comprenant une nuitée, deux petits déjeuners et un diner s'élève à 105 € TTC.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise** Monsieur le Maire à régler aux chambres et tables d'hôtes « Les Hostises de Boscherville », la facture de 105 €TTC pour la réservation du 9 au 10 octobre 2018.

Décisions Modificatives

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de réajuster les comptes suivants :

## Fonctionnement – dépenses

Numéro de chapitre / compte	Intitulé du compte		
012	Charges de personnel et frais assimilés	+ 15 000 €	
011 - 615221	Charges à caractère général Bâtiments publics	+ 1 550 €	
011 - 615228	Charges à caractère général Autres bâtiments	+ 1 350 €	
67 - 6718	Charges exceptionnelles Autres charges exceptionnelles sur opération de gestion	+ 150 €	
67 - 6745	Charges exceptionnelles Subventions aux personnes de droit privé	+ 2 000 €	
022	Dépenses imprévues de fonctionnement		- 20 050 €
		<b>20 050 €</b>	<b>20 050 €</b>

## Opérations d'ordres

Numéro de chapitre / compte	Intitulé du compte		
041 / 2313	Constructions	- 38 846 €	
041 / 238	Avances versées sur commandes d'immobilisation corporelles		+ 38 846 €

Monsieur le Maire précise qu'il s'agit d'ajustements et de déplacements de compte à compte qui n'engendrent aucune augmentation du budget.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve** les décisions modificatives présentées ci-dessus.

### Métropole – Groupement de commande pour sel de déneigement

Afin de permettre aux communes de bénéficier de tarifs plus intéressants, la Métropole propose de réaliser un Appel d'Offres commun pour la fourniture de sel de déneigement.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- **souhaite** participer au groupement de commandes pour la fourniture et le transport de fondants routiers en vrac et en sacs coordonné par la Métropole Rouen Normandie,
- **autorise** Monsieur le Maire à signer la convention y afférent.

Monsieur le Maire précise que la signature de cette convention n'engage en rien la commune qui sera libre d'acheter le sel de déneigement ailleurs si elle le souhaite.

## Présentation du rapport sur le prix et la qualité des services eaux et assainissement 2017

Monsieur le Maire indique l'obligation de présenter le rapport sur le prix et la qualité des services eau et assainissement au Conseil Municipal. Aucune délibération n'est à prendre sur ce sujet.

### Questions diverses

- Modification de gestion des listes électorales : Monsieur le Maire indique que les listes électorales étaient auparavant gérées au niveau communal par une commission dont les membres étaient autres que les élus du Conseil Municipal. A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, les listes seront gérées au niveau national par l'INSEE, par le biais d'un logiciel dédié.  
Désormais, les inscriptions et radiations seront validées par le Maire sous le contrôle de la commission de contrôle composée d'élus nommés par le Préfet après proposition par le Maire de personnes volontaires.  
Dans les communes de plus de 1 000 habitants, il appartient au Maire de proposer trois conseillers municipaux appartenant à la première liste ayant obtenu le plus grand nombre de siège et deux conseillers municipaux appartenant à la deuxième liste ayant obtenu le plus grand nombre de siège.  
Les adjoints et conseillers municipaux titulaires d'une délégation ne peuvent être membres de la commission de contrôle.  
Mesdames Pascale FRANÇOIS, Isabelle PESQUET et Monsieur Sylvain LEFRANÇOIS pour la première liste ainsi que Madame Aurélie DOWNES et Monsieur Guillaume L'HUILLIER pour la deuxième liste se sont portés volontaires en tant que membres de cette commission de contrôle.  
Leurs noms vont être transmis à Madame la Préfète.
- Commission illumination : Monsieur le Maire propose la création d'une Commission Illumination chargée essentiellement de travailler sur les illuminations de Noël. Monsieur CHAUVIN précise que les ampoules des décors ont toutes été remplacées par des leds, moins consommatrices d'énergie, couleur blanc froid et que les motifs ont été réalisés par l'agent communal David PESQUET.  
Les élus souhaitant faire partie de cette commission sont priés de se faire connaître en mairie.
- Organisation d'un festival : Monsieur le Maire indique avoir été contacté par un Boschervillais, Monsieur AZOULAY, qui souhaite organiser un festival au sein de l'Abbaye. Le Père DELAVENNE a donné son accord pour cette manifestation. Le projet va être approfondi en collaboration avec la paroisse, la mairie et le comité des fêtes.
- Elections Européennes : Les élections européennes auront lieu le dimanche 26 mai 2019. Madame LHOIR, ancienne Conseillère Municipale propose d'organiser une réunion publique apolitique afin d'expliquer aux Boschervillais le fonctionnement de l'Europe, le 1<sup>er</sup> mars 2019. Ce projet est à l'étude.
- Sécurité : Madame Aurélie DOWNES, Conseillère Municipale, soulève les problèmes de sécurité en sortie de lotissements notamment en vue de sécuriser la sortie de la résidence les Tilleuls, par la mise en place d'un STOP sur la route du Brécy ou bien un Cédez le passage, comme il a été installé récemment sur la rue des Prés et la route de l'Abbaye.  
Cette demande est à étudier avec la Métropole, gestionnaire de la voirie. Une signalisation de même type est prévue au carrefour de la route du Mesnil / rue des Iris et au croisement rue des Maisons Fleuries / Val Saint Léonard.
- Travaux aménagement RD982 : Monsieur CHAUVIN indique que les travaux de réalisation du parking de la Roumardière, parking très fréquenté, ne sont pas terminés. Le range-vélos, peu accessible actuellement, doit être déplacé ainsi que les colonnes à verre et vêtements et le marquage au sol reste à tracer. Il ajoute que les travaux de requalification de la route ne seront pas entièrement achevés pour l'Armada de juin 2019. La partie en sortie de St Martin vers Duclair sera à finir.
- Maison médicale : Monsieur CHAUVIN indique que des adaptations vont être réalisées par rapport au projet initial de construction de la maison médicale. La suppression de l'escalier extérieur d'accès au local technique à l'étage qui est remplacé par un accès intérieur ainsi que la modification de certains matériaux de revêtement de voirie.

Monsieur le Maire ajoute que l'ensemble des emplacements est retenu. La mairie est en attente de l'accord de deux médecins. Deux professionnels paramédicaux occuperont également les locaux de la Poste après réaménagement.

- Enfouissement des réseaux : Monsieur le Maire indique que sur la majeure partie de la commune les réseaux électriques et téléphoniques sont enfouis. Ce type des travaux n'est plus du ressort de la commune, la Métropole Rouen Normandie étant désormais gestionnaire des réseaux. Aucuns travaux complémentaires d'enfouissement ne sont prévus pour le moment sur St Martin de Boscherville.

Séance levée à 22 heures 55

Le Maire,  
Hubert SAINT

